



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Magistrats

Question écrite n° 12234

#### Texte de la question

M Roland Blum attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les préoccupations des magistrats de l'autorité judiciaire quant à l'alignement de leurs indemnités de fonction sur celles servies aux grands corps de l'Etat. Il semblerait que les engagements pris lors du vote du budget de 1988 n'aient pas été respectés. Sur les 180 millions de francs qui devaient être débloqués en trois ans, seuls 67 millions de francs l'ont été en deux ans. Afin de prendre en compte les charges que représentent des fonctions judiciaires de haut niveau auxquelles sont liées de lourdes responsabilités, il lui demande quelles dispositions sont à l'étude pour parvenir, dans les meilleurs délais, au rattrapage souhaité.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le garde des sceaux est décidé à poursuivre l'effort de revalorisation des indemnités de fonctions allouées aux magistrats de l'ordre judiciaire, afin de les rapprocher de celles attribuées aux membres des autres grands corps de l'Etat exerçant des fonctions juridictionnelles de niveau comparable. Il veillera, par conséquent, à ce que les actions menées en ce sens lors des deux derniers exercices budgétaires trouvent leur aboutissement dès l'année prochaine et qu'ainsi les indemnités versées aux magistrats soient alignées sur celles allouées aux membres du Conseil d'Etat, des cours administratives d'appel et des tribunaux administratifs. Cependant, comme les années précédentes, cette démarche s'inscrira dans un contexte de rigueur budgétaire dont la Chancellerie doit accepter les contraintes.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Blum Roland](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12234

**Rubrique :** Magistrature

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 avril 1989, page 1875